







### LES RENCONTRES NATIONALES DE L'INGENIERIE DE FORMATION

25 et 26 novembre 2015

TABLE RONDE: QUELLE PLACE PEUVENT PRENDRE LES CENTRES DANS L'ACCOMPAGNEMENT A L'INSTALLATION SUR LEUR TERRITOIRE?

### **ELEMENTS DE SYNTHESE**

animation: Thierry Blang, chargé d'ingénierie au CFPPA de Montmorot (Jura)

## participants:

- Xavier Bortolin, directeur du CFPPA du Paraclet (Picardie)
- Josiane Moilleron, directrice du CFPPA de Fayl-Billot (Haute-Marne)
- Barbara Meyer-Soula, chargée d'ingénierie au CFPPA du Vaucluse
- Marie-Pierre Hobléa, responsable de formation au CFPPA de la Motte-Servolex (Savoie)

# Quelle est, à la fin de ces rencontres, votre représentation du porteur de projet « agrirural » ?

Ce sont d'abord des porteurs de projets qui ont besoin d'être accompagnés.

On peut les qualifier de porteurs de projets atypiques, originaux, qui ne sont pas dans les systèmes de production traditionnels du territoire. Toutefois il n'est pas souhaitable d'opposer les différents types de porteurs de projets ni les différentes formes d'agricultures.

Certains peuvent porter des projets d'installation « classiques », des projets de reconversion en AB, des projets de diversification... Leurs projets sont en lien avec l'agriculture et parfois avec d'autres activités du territoire (le para-agricole, la forêt, le paysage...).

Ils peuvent également être porteurs de projets collectifs.

# Quelle compétence collective du CFPPA peut être mobilisée pour accompagner l'installation sur son territoire ?

Nous sommes partis des trois composantes de la compétence définies par Guy Le Boterf (*L'ingénierie des compétences*, Editions d'Organisation, 1998) : le « vouloir agir », le « pouvoir agir » et le « savoir agir ».

### **Vouloir agir**

Il est nécessaire de faire valider par le conseil d'administration de l'EPL le choix de l'équipe de direction de se positionner sur l'accompagnement de l'installation sur son territoire.

### Pouvoir agir

- En engageant des partenariats avec des structures d'accompagnement à l'installation (quitte à changer de partenaires).
- En s'appuyant sur l'exploitation de l'EPL si elle développe des activités agrirurales.

- En s'appuyant sur les nombreux réseaux construits par le CFPPA: anciens stagiaires, OPA et autres organismes, maîtres de stage et d'apprentissage, collectivités locales, territoire... Ils facilitent l'identification des attentes et besoins, la réponse aux demandes locales, la réactivité... et sont l'une des grandes forces des CFPPA.
- En considérant le fait de se positionner sur le champ de l'agriruralité comme une opportunité (au-delà des difficultés et obstacles).
- En s'appuyant sur le statut d'établissement public, qui permet d'être plus « neutre » que d'autres organismes de formation et d'accompagnement.
- En dégageant du temps aux coordonnateurs et formateurs pour leur permettre d'investir les territoires, de rencontrer des partenaires, de mobiliser des financements publics...
- En mobilisant des représentants professionnels/élus présents dans les conseils de centre et conseils d'administration.

### Savoir agir

- Communiquer sur le savoir faire du CFPPA en matière de formation et sa plus-value par rapport à l'offre de formation des autres acteurs de l'accompagnement : c'est son cœur de métier en termes de qualité pédagogique, de diversification des formes de formation, de capacité à mobiliser des leviers financiers
- Proposer des formations de plus longue durée que celles proposées par les structures d'accompagnement.
- Valoriser le travail en réseau des CFPPA, au niveau d'une région, qui permet d'orienter des porteurs de projets vers d'autres centres.
- S'appuyer sur les compétences des partenaires du CFPPA, au-delà de l'ingénierie, car le centre n'a pas toutes les compétences.
- Clarifier ce que recouvre l'accompagnement global d'un porteur de projet : la formation n'est qu'une modalité parmi d'autres (conseil, tutorat, mise en réseau...).
- Raisonner le parcours d'un porteur de projet dans sa globalité en proposant, avec des partenaires, des formes variées de formation et d'accompagnement, c'est-à-dire « mettre en musique l'accompagnement ».
- Renforcer la professionnalisation des formateurs et chargés d'ingénierie pour leur permettre de répondre aux demandes des territoires et des porteurs de projets agriruraux dans une démarche partenariale.
- Sortir des circuits de financements habituels du CFPPA en mobilisant d'autres financements moins visibles que ceux dédiés à la formation.